



Droit de retrait de etranger

Par balaban

d'origin etrangere je vis et travail en France depuis plus de 30 ans ,en raison de sante depuis 18 mois il m'etes atribue pension invalidite par securite social,Je 54 ans et deja droit de petit retrait de etranger ,mais es-que je peut la demande sans perdre ma pension invalidite???? ,Je precise que je vis toujours en France et je pas attention deemigre Merci